

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



NOM DU CONTROLEUR	LE POTTIER Erwan
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	022Z7015 <i>Le Pottier Erwan</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL LOUDEAC ZA DE HOYEUX 22600 - LOUDEAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S022Z110
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	10/03/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

CONTROLE COMPLET
BONNES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 10/03/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE POTTIER Erwan



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : AA-723-GG Catégorie de véhicule : SREM Energie :
Date de mise en circulation : 29/04/2009 N° PV : 26125061

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25121829	07/07/2025	RAS
25122151	04/08/2025	RAS
25122177	06/08/2025	RAS
25122185	06/08/2025	RAS
25122223	08/08/2025	RAS
25122228	09/08/2025	RAS
25122229	09/08/2025	RAS
25122231	09/08/2025	RAS
25122416	27/08/2025	RAS
25122455	30/08/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE POTTIER Erwan



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE POTTIER Erwan



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction Non concerné.	
	Fonction 3 - Visibilité Non concerné.	
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances Non concerné.	
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE POTTIER Erwan



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.